Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_016-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre février** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme LEMAITRE Julie a donné procuration à Mme HERNOT Martine
Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme LE MEUR Sandra
(dès son départ à 18h50 et jusqu'à son retour à 19h55 – question n°2026-002 à la question n°2026-007)

Secrétaire de séance : Mme MARC Claudine

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)
et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-016

Rapporteur : Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES PETITES VACANCES SCOLAIRES 2026

La Ville de Trégueux organise des accueils de loisirs pendant les petites vacances scolaires. Les effectifs d'enfants accueillis sur ces périodes étant variables et généralement supérieurs à ceux constatés les mercredis, cette organisation nécessite de faire appel à du personnel d'encadrement saisonnier.

Ainsi, les accueils de loisirs « 3-11 ans » et « 12-17 ans » fonctionneront pendant les vacances d'hiver, du 16 au 27 février 2026, les vacances de printemps, du 13 au 24 avril 2026 et les vacances d'automne, du 19 au 30 octobre 2026. Les centres de loisirs seront fermés durant les vacances de Noël.

Afin de pouvoir répondre aux demandes d'inscriptions, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant le taux d'encadrement, il est envisagé de recruter des animateurs pour des besoins occasionnels liés aux variations d'effectifs. Ces animateurs interviendront également en raison des congés annuels des animateurs titulaires.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260204-DB_2026_016-DE

Les besoins en postes seront variables suivant les inscriptions et les semaines travaillées par les agents titulaires et seront au maximum les suivants :

	Accueil de loisirs « 3-11 ans »	Accueil de loisirs « 12-17 ans »	TOTAL postes saisonniers
Vacances scolaires d'hiver	4	2	6
Vacances scolaires de printemps	4	2	6
Vacances scolaires d'automne	3	2	5

- ***Avec une marge de deux postes par type d'accueil, qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité.***

Ceux-ci pourront intervenir au besoin sur les périodes précitées, pendant les heures d'ouverture habituelles des centres et selon les modalités prévues par la délibération 2017-041.

Les agents seront recrutés sur le fondement de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction publique (accroissement saisonnier d'activité). Ils seront rémunérés, au prorata des heures effectuées, sur la base de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation (soit aujourd'hui l'indice majoré : 366) et percevront le régime indemnitaire applicable aux agents contractuels de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines du 26 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE la création des postes d'animateurs des accueils de loisirs pour des besoins saisonniers sur les petites vacances scolaires 2026 tels que décrits ci-dessus.**

- **PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

- **AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder aux recrutements.**

A Trégueux, le 06 février 2026

La secrétaire de séance,

Mme MARC Claudine

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine